

## Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal

### Séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

**Étaient présents** : MM. MONTIGNÉ Claude, EGAULT Pascal, MASSON Jean-Paul, DESHAYES Jean-Yves, de LORGERIL Olivier, BESSIN Pascal, BARBY Éric, Mmes GASCOIN Laurence, HOUIT Yolande, NIVOLE Nathalie, CAZIN Mireille, GUYNEMER Patricia, VERGER Laurence, NIVOL Nadine, SAUVEUR Pauline et ROZE Marie-Paule.

**Absent(s) excusé(s)** : LEFEUVRE André (a donné procuration à RÉGEARD Loïc).

**Absent (s)** : CROQUISON Sébastien

Un scrutin a eu lieu ; Mme VERGER Laurence a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Amendes de police : programme rue du Bourg et rue Chateaubriand
- 2) Avenant au programme rue du Bourg et rue Chateaubriand
- 3) Bilan des temps périscolaires 2014/2015 et préparation rentrée 2015/2016
- 4) Convention de participation ALSH – commune de Plesder
- 5) Personnel communal – changements de grade
- 6) Tableau des effectifs communaux
- 7) Tarifs municipaux scolaires rentrée 2015 / 2016
- 8) Enquête publique : demande d'installation classée pour la protection de l'environnement de la SCEA des Menhirs – restructuration de l'élevage et mise à jour du plan de gestion des déjections
- 9) Informations diverses
- 10) Questions diverses

## **I- AMENDES DE POLICE – RÉPARTITION 2014 (délibération n°53-2015)**

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier préfectoral daté du 27 juin dernier, relatif à la répartition 2014 des amendes de police. Notre commune a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- Signalisation des passages piétons, rues du Bourg et Chateaubriand : 2 789 €
- Aménagements de sécurité sur voirie, divers lieux : 5 350 €
- Aménagements piétonniers protégés, rues du Bourg et Chateaubriand : 5 350 €

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** la somme de 13 489 € proposée au titre des amendes de police relatives à la circulation routière – répartition 2014,
- **S'ENGAGE** à faire exécuter les travaux susnommés dans les meilleurs délais,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

## **II- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BOURG ET DE LA RUE CHATEAUBRIAND : AVENANT N°1 (délibération n°54-2015)**

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la rue du Bourg et de la rue Chateaubriand sont achevés.

Lors de l'exécution de ces aménagements, certaines prestations prévues au marché initial ont été modifiées entraînant ainsi des plus-values et des moins-values. L'incidence financière sur le marché est négative et représente un écart de – 1.04 %.

- **Travaux en moins-values : total de - 5 954 € HT**
  - Dépose de bordures granit : - 225 € HT
  - Repose de bordures granit : - 1 145 € HT
  - Fourniture et pose de demi-sphères : - 3 230 € HT
  - Fourniture et mise en œuvre enrobé de voirie : - 476 € HT
  - Fourniture et mise en œuvre enrobé de trottoir : - 38 € HT
  - Panneaux de signalisation : - 840 € HT
  
- **Travaux en plus-values : total de + 4 779.90 € HT**
  - Raccordement eaux usées avec réalisation d'un siphon : + 395 € HT
  - Fourniture et pose de plots en verre : + 1 196 € HT
  - Dépose de bordures granit : + 27 € HT
  - Repose de bordures granit : + 137.40 € HT
  - Fourniture et mise en œuvre enrobé de trottoir : + 712.50 € HT
  - Peinture routière : + 750 € HT
  - Peinture îlot rouge : + 1 550 € HT

Vu la délibération n°107-2014 du 06 novembre 2014 validant les résultats du marché de ces travaux d'aménagement urbain,

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** les modifications d'aménagement de la rue du Bourg et de la rue Chateaubriand présentées ci-dessus entraînant une incidence financière sur le marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 112 992.90 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**III- TEMPS PÉRI ÉDUCATIFS – ANNÉE 2014 / 2015**

Monsieur le Maire présente un bilan des temps d'activités périscolaires (TAP). Ceux-ci ont connu un vif succès. En effet, 90 % des élèves en moyenne ont fréquenté les animations périscolaires. Les conditions d'encadrement (1 pour 14 pour les enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 pour ceux de plus de 6 ans) ont été respectées mais il n'y a rien de trop. La fatigue des animateurs (notamment chez le personnel communal œuvrant tout au long de la journée) s'est accumulée au fil de l'année scolaire.

Pour ce faire, des pistes d'amélioration ont été évoquées.

Il a été décidé de réorganiser le ludo'anim en primaire (15h30 -16h30 / 2 fois par semaine / personnel communal). Les enfants tourneront tout au long de l'année autour de 4 sphères à savoir :

- Le monde du livre,
- La découverte des langues,
- Les arts, les sports et les loisirs,
- L'expression corporelle.

Par ailleurs, un animateur au sein de l'équipe municipale sera recruté afin de décharger les groupes. Il s'agit de la personne assurant un service civique. Ce travail viendra compléter cet engagement.

De la même façon, et toujours par souci de répondre aux impératifs d'encadrement, un animateur UFCV (convention) sera recruté.

Ainsi, 14 personnes et 1 coordinatrice interviendront pour ces temps périscolaires à la rentrée prochaine.

M. le Maire précise également qu'une charte de bonne conduite a été validée lors du dernier Conseil d'école en juin dernier en partenariat avec les représentants des parents d'élèves et des enseignants. Elle reprend les codes et usages à tenir au sein des bâtiments scolaires communaux. Celle-ci sera présentée en classe par M. le Maire et devra être co-signée des parents et des élèves.

Enfin, M. Planchenault Stéphane, enseignant en classe de CM2, vient d'être nommé directeur et Mme Deshayes Anne-Marie rejoindra l'équipe enseignante à la rentrée.

Quant aux effectifs, à ce jour, nous comptons 131 élèves en primaire (il faut 132 élèves pour ouvrir une 6<sup>ème</sup> classe) et 79 élèves en maternelle (il faut 84 enfants pour maintenir notre 4<sup>ème</sup> classe). 6 TPS (toute petite section) rejoindront les rangs en janvier 2016. Il a été proposé aux parents des TPS de venir

exceptionnellement le jour de la rentrée (mardi 1<sup>er</sup> septembre) pour que leur enfant rentre dans le calcul de l'Inspection d'Académie.

#### **IV- CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LA COMMUNE DE PLESDER (délibération n°55-2015)**

**Nomenclature** : 7.10 Divers

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Budget de la commune,

**Vu** la convention de partenariat signée avec l'UFCV de Bretagne pour la mise en œuvre de l'accueil de loisirs sur le territoire communal,

**Considérant** que la commune de Plesder souhaite que les familles de sa commune inscrites au centre de loisirs de Pleugueneuc puissent bénéficier des tarifs établis selon leur quotient familial comme suit :

<b>Quotient familial</b>	<b>Journée</b>	<b>½ journée</b>	<b>Repas</b>
≤ 750 €	4.56 €	3.14 €	3.11 € (vacances scolaires) et 3 € (mercredi)
De 751 € à 1 150 €	8 €	5.45 €	3.11 € (vacances scolaires) et 3 € (mercredi)
>1 150 €	10.28 €	7.02 €	3.11 € (vacances scolaires) et 3 € (mercredi)

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** de mettre à disposition de la commune de Plesder, selon les besoins des familles, l'accueil de loisirs de Pleugueneuc. Les familles de Plesder pourront ainsi bénéficier des tarifs établis selon leur quotient familial comme ceux pratiqués pour les familles de Pleugueneuc.

En contrepartie, la commune de Plesder versera une participation au prorata du nombre journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de mutualisation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part du courrier de la commune de Saint Pierre de Plesguen au sujet du partenariat que nous avons depuis quelques années. Il informe que l'avenant 2014 porte sur une année complète. Or, il avait été précisé que la convention de mutualisation prendrait fin dès l'ouverture de notre accueil de loisirs soit en juillet 2014. Un courrier sera transmis dans les meilleurs délais pour demander la rectification.

#### **V- ENQUÊTE PUBLIQUE SCEA LES MENHIRS – INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À AUTORISATION (délibération n°56-2015)**

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique sera ouverte du 27 juillet au 27 août 2015 à la mairie des Champs-Géraux (Côtes d'Armor). Le dossier est présenté par la SCEA Les Menhirs pour déclarer :

- La restructuration de l'élevage porcin de 2 492 places pour animaux équivalents sur le site Les Bruyères aux Champs-Géraux, la construction d'une porcherie, d'une fosse à lisier de 1 885 m<sup>3</sup>, la couverture de la fosse existante.
- Les bâtiments destinés au stockage et à la fabrication d'aliments seront exploités sur la commune de Lanvally au lieu-dit Les Loges, les porcheries existantes seront démolies et / ou désaffectées.

La commune est consultée car le projet inclut quelques parcelles d'épandage sur son territoire.  
M. le Maire présente le mémoire apportant des réponses aux observations émises dans l'avis de l'Autorité Environnementale (AE).

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (3 abstentions : Eric Barby, Pauline Sauveur et Laurence Verger) :**

- **ÉMET** un avis favorable pour la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la SCEA Les Menhirs pour la restructuration de l'élevage et la mise à jour du plan d'épandage.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**VI- PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE (délibération n°57-2015)**

*Nomenclature : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*

**Vu** les possibilités d'avancement de grade de certains agents territoriaux pour l'année 2015,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 15 juin 2015,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** les avancements de grade suivants :

Agent	Grade actuel (poste à supprimer)	Avancement de grade (poste à créer)	Date d'effet
Mme Auffret Maryse	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.01.2015
Mme Blanchard Ginette	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.01.2015
Mme Lemarié Chrystèle	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.01.2015
Mme Quélin Nathalie	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	24.09.2015

Les postes correspondant aux nouveaux grades seront ainsi créés. Parallèlement, les postes correspondant aux anciens grades seront supprimés. Ces changements feront l'objet d'une délibération récapitulant ces modifications (tableau des effectifs).

**VII- PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n°58-2015)**

*Nomenclature : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*

**Vu** la délibération n°57-2015 du 16 juillet 2015 portant sur les avancements de grade de certains agents,

**L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le tableau des effectifs municipaux ci-dessous :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre
<b>Services administratifs et agence postale</b>		
Attaché territorial	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (26.50 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Services techniques</b>		
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	2
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
<b>Ecole</b>		
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (34 <sup>ème</sup> /35)	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (32 <sup>ème</sup> /35)	1
Adjoint d'Animation Territoriale 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (26 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Salle multifonction</b>		
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (24 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Bibliothèque</b>		
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1

**VIII- TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE – ANNÉE SCOLAIRE 2015 / 2016 (délibération n°59-2015)**

**Nomenclature : 7.10 Divers**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 juillet 2014 fixant les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2014 / 2015.

M. le Maire propose d'augmenter ces tarifs de 0.05 € pour la prochaine rentrée scolaire 2015 / 2016.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention : Pauline Sauveur) :**

- **DE FIXER** les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2015/2016 comme suit :

Nombre d'heures	2014/2015	2015/2016
0 H30	1.00 €	1.05 €
1 H00	1.90 €	1.95 €
1 H30	2.50 €	2.55 €
2 H00	3.15 €	3.20 €
<b>FORFAIT JOURNALIER</b>		
2 H30	3.65 €	3.70 €
3 H00	3.85 €	3.90 €
3 H30	4.15 €	4.20 €

## **IX- TARIFS MUNICIPAUX 2016 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (délibération n°60-2015)**

### **Nomenclature : 7.10 Divers**

M. le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2014 fixant les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2015. M. le Maire précise que ceux-ci n'ont pas été revalorisés depuis l'ouverture de la nouvelle bibliothèque en 2009.

### **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre : Pauline Sauveur).**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des abonnements de la bibliothèque municipale pour 2016 comme suit :

<b>Abonnement</b>	<b>Tarif 2016</b>
Familles de Pleugueneuc, Plesder et familles des enfants scolarisés en élémentaire aux Champs Géaux	12 €
Familles extérieures aux communes précitées	19 €

Les bénévoles bénéficieront d'un accès gratuit.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1- DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

11 jeunes ont participé à ce dispositif (30 missions au total). A priori, tout le monde semble satisfait.

### **2- CONSTRUCTION PRÉAU, SANITAIRES ET LOCAL DE RANGEMENT**

Nous avons reçu l'accord de la DETR (financement État) pour un montant de 70 632 €.

### **3- ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

Monsieur de Lorgeril Olivier souhaite aborder la question de la zone de développement éolien.

Il précise notamment que les impacts en termes de co visibilité ont été minorés par la société Quadran. Lui-même a sollicité une étude d'impact. Les résultats de la projection sont différents. En effet, selon le photomontage, le rotor (moyeu et pales) est visible du site classé de la Bourbansais et non seul le haut des pales comme présenté lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Par ailleurs, le mitage (4 éoliennes réparties sur deux communes) est regrettable sur le plan économique.

Enfin, initialement, il avait été envisagé du petit éolien (100 mètres). Le projet a été revu courant 2012 à l'initiative de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour du grand éolien (150 mètres). La donne a évolué au fil du temps.

Monsieur le Maire précise que pour répondre aux questions sur ce projet, des permanences d'information seront organisées aux dates et lieux suivants :

→ Vendredi 25 septembre 2015 de 14h à 17h à la mairie de Meillac

→ Samedi 26 septembre 2015 de 9h à 12h à la mairie de Pleugueneuc

#### **4- LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT**

3 lots réservés depuis la baisse du prix au m<sup>2</sup> (55 € au lieu de 72 €).

#### **5- ÉTUDE SOMMAIRE – EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE DE COËTQUEN**

Monsieur le Maire présente l'étude sommaire des réseaux de la rue de Coëtquen. Il est prévu deux tranches de travaux pour un montant total de 33 700 €. Cette estimation n'intègre pas l'enfouissement du réseau téléphonique et la pose des candélabres.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette étude dans un premier temps. Il convient d'attendre le chiffrage de l'étude détaillée du Cours Nogues et de la rue de Bellevue.

Les travaux d'effacement de la rue d'Armor commenceront courant octobre.

#### **6- RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- Section AC n°95, 330 et 333 – 45, rue de Rennes
- Section ZS n°230 – 1, rue Alphonse Simon
- Section AC n°83, 84, 85 et 325 – 37, rue de Rennes
- Section AC n°143 – 3, rue du Linon

#### **7- INCIVILITÉS**

Présentation des nombreuses incivilités (dégâts au sein des bâtiments communaux, dégradations au plateau multisport...). Quelle attitude adopter ? Quelles mesures prendre ?

#### **Date à retenir**

- Soirée le samedi 18 juillet (repas, animations et feu d'artifice...). La question du stationnement se pose en raison du succès annoncé de cette manifestation (360 repas ont été vendus).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Le Maire,

M. Loïc Régeard